

Etude et synthèse de textes
Conception ESCP BS/HEC Paris
Session 2024

Le sujet proposé confrontait trois textes qui interrogeaient, par des voies différentes comme il est de tradition dans l'exercice, une valeur à la définition complexe, la fraternité. Il permettait ainsi de mobiliser, pour comprendre les textes et construire leur confrontation, un certain nombre des thèmes abordés pendant la première année de classe préparatoire et plus largement au cours des études suivies jusque-là. Un enjeu important de ces sujets est en effet d'amener à penser de façon complexe des catégories importantes qui structurent en profondeur les sociétés contemporaines ; ici, l'étude et la problématisation de la « fraternité » permettaient de réfléchir sur une valeur fondamentale de la république française, dans son passé comme aussi dans son devenir actuel, en faisant apparaître certaines des tensions qui la structurent et les différentes formes qu'on peut lui donner.

1 – LE SUJET

Le corpus se compose cette année de trois textes qui viennent, par des voies diverses, interroger les valeurs que recouvre, plus ou moins explicitement, le terme de « fraternité ».

- **Texte 1 – Charles Péguy, « De Jean Coste », *Cahiers de la Quinzaine*, IV, III, 4 novembre 1902.**
- **Texte 2 – Françoise Gaspard, « Du patriarcat au fratriarcat. La parité comme nouvel horizon du féminisme », *Cahiers du genre*, 2011.**
- **Texte 3 – Alexandre de Vitry, *Le Droit de choisir ses frères ? Une histoire de la fraternité*, Gallimard, « Bibliothèque des idées », 2023.**

Présentation des textes

Texte 1. Péguy

- L'auteur

Né en 1873, Charles Péguy, d'origine modeste, se passionne assez vite pour le sort des hommes les plus pauvres, les ouvriers, les « misérables ». Les *Cahiers de la Quinzaine* paraissent jusqu'à sa mort en 1914. Leur enjeu : « dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, dire bêtement la vérité bête, ennuyeusement la vérité ennuyeuse, tristement la vérité triste ».

Publié en 1902, *De Jean Coste* est un court livret de 55 pages qui fait écho au roman d'Antonin Lavergne *Jean Coste ou l'instituteur de village* publié en 1895. Les années 1900 sont pour Péguy les années de l'écriture polémique, marquées notamment par l'affaire Dreyfuss (Péguy était dreyfusard) et animées par l'espoir de l'avènement d'un monde nouveau.

- Le texte

Le texte est composé de trois paragraphes.

1^{er}§ : Péguy opère une distinction nette entre l'égalité et la fraternité. Renversant l'ordre de la devise républicaine, il donne la première place à la fraternité, oubliée ou laissée trop souvent de côté au profit de l'égalité ou de la liberté dans les discours politiques ou économiques de son temps. Péguy insiste sur la notion de *devoir* (le mot revient 4 fois) en République, mot important du texte, le premier de tous étant celui « *d'arracher les misérables à la misère* ». L'enjeu est de taille, et il est autrement plus important et délicat que le « *devoir* » d'égalité, jugé peu nécessaire alors même que tous les discours contemporains tournent autour de cette notion. On le voit dans une référence discrète à l'économiste socialiste Léon Walras, qui s'était rendu célèbre en 1896 pour un article intitulé « Théorie de la propriété » publié dans la *Revue socialiste* et surnommé parfois « l'apologue du Château-Laffitte ». Péguy remplace le Château-Laffitte par le Champagne, mais c'est au fond la même question : plutôt que de penser des systèmes économiques qui pensent l'égalité en termes de juste répartition des biens, et réfléchissent à cette répartition, Péguy pose que l'essentiel est politique (*banni de la cité, citoyens, pacte civique, cité d'injustice et de haine...*), ce qui donne à l'idée de fraternité une place centrale. Le véritable enjeu pour Péguy n'est pas le problème wallassien de savoir qui va boire le Château-Laffitte dans la société idéale, mais celui de résoudre aujourd'hui le problème de la misère et de l'éducation.

2^{es}§ : Péguy justifie son choix de la lutte contre la misère (équivalente pour lui à la *fraternité*) par son ancrage historique. Son caractère primordial, originel, en fait la valeur première, devant l'égalité, valeur « récente » de la démocratie. Si les deux « préoccupations » ne sont pas « du même ordre », c'est que l'une est ancienne et donc *vraie*, l'autre est récente et donc (selon Péguy) « *presque toujours factice* » (on notera le modalisateur, qui révèle malgré tout un esprit de nuance à cet endroit du texte). On sera sensible à la très longue phrase, emblématique de la prose de Péguy, vaste période, ample, que l'on peut décomposer elle-même en plusieurs temps :

- un constat historique, ou un rapport au temps particulier, jusqu'à « ... *manifestations de la démocratie* », qui défend l'ancien contre le récent, selon l'équation ancien = vrai ; récent = faux, trompeur (Péguy est ici un anti-moderne). La valeur de la fraternité correspond à son ancienneté.
- Jusqu'à « ... *impérissable, humain* », l'affirmation de la thèse qui fait de la défense des misérables la première préoccupation dans le temps, et en fait une valeur

universelle : valable de tout temps, en tout lieu, en toute culture, de la Grèce polythéiste au socialisme moderne en passant par le christianisme...

- une troisième étape, fondée sur une très longue anaphore en « *c'est* » repris 7 fois. On notera ici la valeur à la fois rhétorique, argumentative, et poétique de l'anaphore. Elle s'articule autour d'un nouveau mot, le *sentiment*. Ici sans doute se fait plus éclatant le rapprochement avec Tocqueville. Dans le tome II de la *Démocratie en Amérique*, Tocqueville défendait l'égalité, « la première et la plus vive des passions », y voyait un « *sentiment* » démocratique plus grand que la « *liberté* ». On voit comment ici, dans la triade républicaine, Péguy priviliege la liberté et surtout la fraternité, renvoyant l'égalité au domaine de la fiction juridique que la bourgeoisie défend pour opprimer plus commodément. Étape intéressante, elle fonctionne autour de phénomènes de reprises lexicales : *civilisation, humanité, grand, monde*, etc.

3^e§ : Par un jeu d'opposition au sentiment de fraternité, Péguy rend compte de ce qu'il appelle « le sentiment de l'égalité ». Le jeu d'oppositions se fait terme à terme : *petit* contre *grand*, *particulier* contre *universel*, caractère momentané de ce sentiment contre le caractère permanent du sentiment de fraternité, etc. Deux idées importantes sont ici développées :

- *Le sentiment de l'égalité n'a inspiré que des révolutions particulières contestables.* Les exemples anglais et américain révèlent selon Péguy le peu de résultats des révolutions bâties sur ce seul sentiment : *Angleterre nationaliste, république impérialiste, capitaliste*.
- *L'égalité n'atteint souvent que les hommes de théâtre et de représentation, et les hommes de gouvernement.* C'est pour lui ce qui est en jeu avec le gouvernement Combes soutenu par les socialistes (dont était Péguy en ses années de jeunesse) : l'oubli de la fraternité dans l'exercice du pouvoir, l'égalité devenant une sorte d'alibi commode pour la représentation républicaine, qui fait fi de toute lutte contre la misère.

> Trois idées :

- La fraternité n'est pas qu'un mot, c'est un levier, un moyen pour lutter contre la misère ;
- la fraternité est un « *sentiment* », le plus humain, le plus profond et le plus ancien de tous les sentiments ;
- défendre ou réévaluer la fraternité, c'est dire aussi toute sa méfiance à l'égard de l'égalité et du sentiment d'égalité, qui ne résout pas le plus grave de tous les maux : la misère.

Texte 2. Gaspard

- L'auteur

Née en 1945, agrégée d'histoire, ancienne élève de l'ENA, elle ne commence réellement ses travaux de recherche qu'après des années d'engagement politique. Maître de conférences à l'EHESS où elle joue un grand rôle dans le développement des études sur la sociologie des homosexualités, elle publie notamment au tournant des années 2000 *Comment les femmes changent la politique (et pourquoi les hommes résistent)* (éd. La Découverte, 1999) et elle est nommée experte du Comité de l'ONU

chargé du suivi par les États qui l'ont ratifiée, de la Convention de New York sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes et membre de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme.

Le texte proposé est un extrait d'un article publié dans les *Cahiers du genre* en 2011. Les *Cahiers du genre* sont une publication créée en 1991 et actuellement éditée par la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, Unité de Service et de Recherche soutenue par le CNRS, l'Université Paris-VIII et l'Université Paris Nord. Plusieurs numéros ont été consacrés aux grandes questions contemporaines qui touchent aux relations entre hommes et femmes. Les derniers numéros parus en 2022 et 2023 portent ainsi sur le « Fémi(ni)cide » (n°73) ou sur les « Séries féministes. Cultures populaires et technologies du genre » (n°75).

- Le texte

Le texte est composé de quatre paragraphes.

1^{er} et 2^e § : F. Gaspard opère ici un rappel historique utile, point de départ de sa réflexion : l'égalité entre hommes et femmes s'est longtemps heurtée au « patriarcat », c'est-à-dire à une forme de société fondée sur la prépondérance de la figure du père. Le déclin de cette figure est lent, long, depuis le début du XIX^e siècle, et il n'a pas encore totalement abouti (voir l'abrogation du « délai de viduité » en 2004 seulement). Cependant ce déclin du patriarcat est bien réel. Mais ce déclin n'est pas la conséquence directe d'une argumentation en faveur de l'égalité des sexes. F. Gaspard montre que le déclin du patriarcat est associé de près à d'autres phénomènes, ce qui tend à relativiser la portée des mouvements féministes.

- Premier exemple : la loi du 4 avril 2006 qui aligne l'âge légal du mariage pour les filles sur celui des garçons. Elle vise en réalité à lutter efficacement contre les mariages forcés d'enfants mineurs dans les populations issues de l'immigration.

- Second exemple : les avancées réalisées sous couvert de progrès de l'égalité entre les hommes et les femmes sont en réalité liées à des exigences économiques : mettre les femmes au travail, c'est permettre le progrès de l'économie d'un pays.

Les femmes ont ainsi gagné en autonomie, grâce à divers arguments qui les ont favorisées au fil de l'histoire, mais ces arguments sont rarement portés par un réel souci de faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes.

3^e§ : *Et pourtant...* À partir du 3^e§, F. Gaspard tend à relativiser l'idée d'un progrès apparent de l'histoire des femmes. Nous croyons que l'histoire plaide en faveur d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes soutenue par une évolution des consciences, alors que ce n'est pas le cas. L'exemple de la loi salique sous l'Ancien Régime est éloquent : ce principe politique a longtemps fait croire que « l'élimination des femmes du pouvoir » était liée à un système politique ancien, et qu'il suffirait de changer ce système politique pour mettre un terme aux profondes inégalités entre les hommes et les femmes. Or il n'en est rien. D'une part parce que la loi salique n'a pas empêché les femmes d'accéder au pouvoir (on peut penser à Catherine de Médicis, ou encore à Marguerite de Valois, ce que sous-entend la référence à Eliane Viennot, professeure émérite de littérature française à l'université de Saint-Etienne, et autrice d'un remarqué *Marguerite de Valois : histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Payot, 1993, réédité sous le titre *Marguerite de Valois, la reine Margot*, chez Perrin en 2005). D'autre part parce que le nouveau contrat social républicain tend à recréer de nouvelles

inégalités de naissance alors même qu'il prétendait les supprimer : mettant un terme aux inégalités de naissance sociales (les fameux « priviléges » abolis la nuit du 4 août), la Révolution va s'appuyer sur des inégalités de naissance sexuelles, entre les hommes et les femmes.

Deux faits rendent compte de ce nouvel état des choses : la mise en place du suffrage universel *masculin* ; l'adoption de la devise républicaine et notamment de son troisième terme, en 1848. Rappel : la liberté et l'égalité sont posées comme principe dans l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, texte qui fait partie du préambule de la Constitution de la Cinquième République française : « Article Premier. - Tous les hommes naissent libres et égaux en droits », puis dans l'article 2e de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 qui en propose deux autres « Article 2. - Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété. ». La fraternité arrive le 14 juillet 1790 sur les drapeaux des fédérés lors de la fête de la Fédération au Champ-de-Mars, mais Françoise Gaspard reprend l'idée que la Fraternité est une invention plus tardive, qui ne s'est imposée qu'en 1848 avec son adoption par Louis Blanc le 27 février.

Insistant sur le sens littéral du mot, Françoise Gaspard voit dans la fraternité un principe avant tout masculin, un piège pour les femmes qui sont sorties d'un système patriarcal pour se laisser enfermer dans un système « fratriarcal ». Françoise Gaspard use ici d'un néologisme polémique : elle dénonce ici toute une culture qui « marginalise » les femmes, dans tous les secteurs de la société, cette marginalisation étant la conséquence de cette permanence du troisième élément de la trilogie républicaine. Plus loin, dans son article, F. Gaspard envisage de supprimer ce terme, mais le propos s'arrêtait là pour la nécessité de l'exercice.

> Trois idées :

- Le déclin du patriarcat est net et l'égalité entre les hommes et les femmes progresse, mais trop souvent pour de mauvaises raisons ;
- on prétend que l'égalité entre les hommes et les femmes, en politique notamment, est un fait nouveau, or cette affirmation est contestable ;
- la raison profonde de cet état de fait tient à la mise en place d'un système fratriarcal qui a remplacé l'ancien patriarcat mais qui ne vaut guère mieux : les hommes s'abritent derrière la fraternité pour mieux marginaliser et dominer les femmes.

Texte 3. Vitry

- L'auteur

Alexandre de Vitry, agrégé de lettres modernes, est maître de conférences à Sorbonne Université. Ses recherches portent sur la littérature française du XIXe au XXIe siècles et tâchent de croiser histoire des idées sociales, politiques et religieuses, avec l'analyse littéraire. Il s'est fait connaître du grand public avec *Le Droit de choisir ses frères ? Une histoire de la fraternité*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 2023. Il vient d'éditer *Sodome et Gomorrhe* de Proust pour Le Livre de poche (2024) et collabore régulièrement aux revues *Esprit, Études, Littérature*.

Alexandre de Vitry propose dans cet ouvrage une « histoire de la fraternité », de l'Antiquité à nos jours. Il ne s'agit pas ici d'aborder les relations familiales pour elles-mêmes, au sens littéral plus que symbolique, mais d'étudier la fraternité comme image, comme « métaphore », puisque l'idée de fraternité a quitté le sens référentiel de la

fratrie biologique pour prendre toute sa valeur dans la langue juridique et politique, au point d'occuper une place reconnue dans le triptyque de la devise républicaine. Son but est ici d'explorer d'abord l'histoire d'un mot, de ses ambiguïtés et de ses contradictions, à travers les discours qui ont exploité et exploré ce lexique.

- Le texte

Le texte est composé de six paragraphes. Il revient précisément sur l'histoire du mot fraternité à partir de la Révolution, pour en mesurer les conséquences politiques. C'est sans doute le texte dont la visée objective est la plus grande, après l'éloge de la fraternité lu chez Péguy, et sa critique lue chez F. Gaspard.

1^{er}§ - 2^e§ : Vitry montre pour commencer la discréption avec laquelle le troisième terme de la devise républicaine entre dans les textes : absent en 1789, absent dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1793, présent dans quelques mentions annexes, alors même que l'idée de *liberté* domine à travers des symboles comme les arbres plantés au cœur des villages. On notera que les seules mentions à peu près attestées de la fraternité concernent l'établissement de rapports nouveaux avec les « peuples opprimés » ou les étrangers (à travers l'abolition du droit d'aubaine). Ainsi, contrairement à une idée répandue, la Révolution n'a pas *institutionnalisé* la fraternité, n'en a pas fait une notion clé, une valeur essentielle du nouveau régime.

3^e§ - 4^e§ : ... au contraire : on peut voir un refus de toutes les acceptations courantes de la *fraternité* d'Ancien Régime. Au cœur du fonctionnement de l'Église sous l'Ancien Régime, la fraternité est finalement remise en cause. Fin des « confréries », de tous ceux qui se disent *frères* selon une logique monastique, la logique révolutionnaire des années 1789-92 apparaît comme un refus de la fraternité entendue comme un réseau de relations à faire éclater pour aller vers d'autres formes de sociabilité.

Cette remise en question touche non seulement le domaine religieux mais aussi tout le système des hiérarchies sociales, qui reposait sur des formes de *fraternité* (noblesse, franc-maçonnerie...). Transformer en profondeur la société, c'est changer radicalement de fraternité, et c'est finalement s'attaquer à la réalité même de la fraternité biologique, de la fratrie, de la famille. Vitry insiste ainsi sur le travail que la Révolution va mener autour de ce qui n'est pas qu'une idée ou une *métaphore* mais bien une réalité naturelle, biologique, sociale : réforme des droits de succession, abolition du droit d'aînesse et du principe de masculinité en cas d'héritage...

5^e§ : Ce qui reste donc de la fraternité dans ces premiers temps révolutionnaires, c'est une notion cible de toutes les critiques, *confrère* étant même une injure. Apparaît la nécessité de changer de régime de fraternité, pour passer de la confraternité des privilégiés à une fraternité au-delà des priviléges, marquée par une forme d'universalité qui reste à trouver...

6^e§ : D'où le problème lexical : qu'entend-on finalement par *frères* pendant la Révolution ? Deux modalités de fraternité entrent en concurrence, ou jouent l'une avec l'autre, compliquant toute tentative de définition et expliquant sans doute le délai avec lequel le mot *fraternité* sera utilisé dans le cadre de la devise républicaine. Première modalité : les frères renvoient à une réalité politique, celle de l'Ancien Régime, illustrée

par l'exemple des « frères » de Louis XVI, futurs rois eux aussi. *Frères* est donc coloré négativement. Seconde modalité : les frères renvoient à une nouvelle forme de société rêvée, selon une fraternité utopique, souhaitée, imaginaire peut-être, celle des révolutionnaires. C'est face à cette hésitation que se retrouve l'historien de la Révolution ou le lecteur des textes de la Révolution : il faut admettre que deux sens de la *fraternité* entrent en concurrence, et que s'ouvre avec 1789 un débat lexical et politique dont nous ne sommes finalement pas sortis (cf. F. Gaspard).

> Trois idées :

- La Révolution n'a pas institutionnalisé la fraternité, dont la présence est plus que discrète dans les textes et les discours officiels après 1789 ;
- au contraire : une ancienne acception de la fraternité est battue en brèche, ce qui explique sans doute les réticences des révolutionnaires à employer ce mot selon une coloration positive ;
- d'où un problème terminologique insoluble autour de la double valeur contradictoire du mot : que vaut vraiment la fraternité, quel sens lui donner ?

Vers la synthèse.

Autour de la notion de fraternité se croisent ainsi plusieurs questions : son origine et sa valeur sociale ; son institutionnalisation et son inscription dans les textes et principes fondamentaux de la République ; le jeu sur le sens littéral du mot et la fraternité entendue comme *figure*. C'est donc la capacité des copies à restituer la complexité des relations tissées par les trois textes autour de l'idée de fraternité qui a permis de les évaluer.

2 – BAREME ET ATTENTES DU JURY

L'exercice restant le même que les années précédentes, et les attendus n'évoluant pas, ce rapport ne peut que répéter ce qui a déjà été développé les années précédentes : il renvoie donc pour plus de précisions aux rapports des dernières sessions, en particulier 2021 et 2022, que les futurs candidats auront grand bénéfice à consulter.

L'exercice évalue donc des qualités de compréhension, de réflexion et d'expression.

- De compréhension d'abord. Une lecture scrupuleuse des textes s'impose : il faut en identifier le thème commun, mais aussi comprendre la progression et les nuances de chacun des raisonnements donnés à étudier, c'est-à-dire analyser le propos défendu comme la position intellectuelle depuis laquelle ce propos est tenu ; c'est ainsi la nature même de l'argumentation mise en œuvre par chacun qu'il s'agit de situer, pour comprendre le plus justement possible chaque thèse dans sa spécificité. Cela impose aussi de ne pas réduire ces thèses à des slogans caricaturaux ou simplistes : comme on le verra ci-dessous, les textes de Françoise Gaspard comme d'Alexandre de Vitry ont particulièrement souffert cette année de tels défauts de lecture.

- De réflexion ensuite. La capacité à problématiser un thème, à faire apparaître ses tensions structurelles, en fonction du traitement qu'en proposent les trois textes donnés à lire, est une qualité essentielle pour réussir l'épreuve, qui évalue donc la façon dont le travail parvient à mettre en perspective de façon nuancée les idées en jeu chez les trois auteurs considérés. La formulation de la question initiale est particulièrement importante pour cela (répétons comme les années précédentes qu'une interrogation totale, plutôt que partielle, est conseillée pour favoriser une vraie confrontation des trois textes) ; mais c'est également la précision et l'ambition de l'exercice dans son ensemble qui témoignent de ces qualités de réflexion. Les trois paragraphes qui approfondissent la problématique initiale commencent par une phrase synthétique, dont il est judicieux qu'elle soit une question – c'est le meilleur moyen de rester dans une perspective véritablement critique et de maintenir une dynamique de réflexion qui fait du problème posé une question vive, et non le prétexte à poser l'une après l'autre des idées vaguement associées entre elles par des sous-thèmes à l'ordre aléatoire. Répétons donc une fois de plus que juxtaposer ce que dit chaque texte ne suffit pas : il importe d'expliciter les écarts et les points de rapprochement, pour établir une progression de la réflexion qui témoigne d'une intelligence véritable du problème construit.
- D'expression enfin. La correction de la langue, tant syntaxique qu'orthographique, la clarté de l'expression et sa précision sont des critères importants de réussite de l'exercice et des pénalités s'appliquent aux copies par trop fautives. L'enjeu ici n'est pas stylistique mais de bonne maîtrise d'une rédaction dont le souci de justesse implique d'exprimer clairement ce que l'on conçoit bien – et que l'on donne ainsi précisément à comprendre. La restitution claire et scrupuleuse des positions défendues, avec leurs nuances, sans jugement personnel, implique une expression soignée, pour laquelle le jury invite les candidats à consacrer tout le temps nécessaire (il n'est pas certain que ce soit toujours le cas).

Le cadre formel spécifique de l'épreuve reste inchangé : l'exercice, loin de se limiter à un formalisme artificiel, est en effet au sens propre une méthode d'élucidation et de mise en dialogue des textes proposés. Le cadre à respecter consiste donc en une question générale, suivie de trois points qui prennent avantageusement une forme interrogative, chacun d'entre eux développé dans un paragraphe qui organise une réponse à partir des positions identifiées de chacun des textes proposés, en 300 mots (plus ou moins 10 %), le décompte précis du nombre de mots devant être indiqué par le candidat (le comptage doit se faire précisément et doit être noté sur la copie, avec une barre de décompte intermédiaire tous les cinquante mots). Le respect du nombre de mots est impératif sous peine de pénalités croissantes en fonction du dépassement : il garantit en effet à la fois l'efficacité de la synthèse et l'égalité des candidates et candidats dans l'espace des 300 mots, comme dans le temps des quatre heures. Quelques cas de fraude manifeste (pour ne pas dire de décompte crapuleux) sont encore à déplorer, avec un écart de plus de trente mots entre le nombre annoncé et le nombre réel, et avec une dissimulation également manifeste du décompte intermédiaire demandé. Il va de soi que de tels écarts et de telles manœuvres sont lourdement sanctionnées par le jury (rappelons encore que, par convention, les noms des auteurs des textes qui forment le corpus comptent pour un seul mot à chaque

fois : ainsi, « Alexandre de Vitry » compte pour un seul mot dans le sujet 2024 ; il est évidemment déconseillé de mentionner les titres des ouvrages dans la synthèse, pour éviter de perdre des mots à transmettre des informations moins utiles que d'autres).

3 – REMARQUES DE CORRECTION & COMMENTAIRE SYNTHETIQUE

Comme en 2023, les copies de la session 2024 ont présenté une réelle hétérogénéité, les copies remarquables côtoyant parfois des travaux vraiment insuffisants. Reste que le jury a eu dans l'ensemble le sentiment que, si les candidats connaissent bien l'exercice et pour l'essentiel respectent les règles du jeu, les copies de la session 2024 témoignent d'une maîtrise de la langue et de l'expression en recul et parfois même préoccupante. Rappelons donc que le premier travail à mener, pour les préparationnaires du concours, consiste à développer et perfectionner leur langue, afin qu'elle soit riche, précise, et qu'elle témoigne dans son fonctionnement d'une conscience linguistique qui manifeste une claire intelligence des liens entre les éléments qui composent une proposition et une phrase. Les ruptures de construction, l'ignorance des accords les plus évidents, le caractère hasardeux de certaines successions lexicales apparaissent bien souvent comme des défauts rédhibitoires au regard des exigences du concours.

Compréhension des textes

Si le texte de Charles Péguy a été dans l'ensemble bien compris, trop de copies se sont arrêtées à l'idée d'une valorisation immémoriale de la fraternité, sans s'attacher assez à regarder de près la fin du texte qui proposait des analyses plus subtiles sur l'égalité en expliquant que, bien pensée, elle est un avatar de la fraternité, qui souffre cependant souvent à ses yeux d'une instrumentalisation cynique.

Le texte de Françoise Gaspard n'a pas posé de problèmes de compréhension aux candidats, en raison peut-être de son ton assez direct et des formules qui résonnent avec les enjeux contemporains autour de la domination masculine : la difficulté qu'il présentait était alors d'un autre ordre, car à le réduire à quelques formules contemporaines les candidats risquaient de méconnaître, voire d'oublier, la profondeur historique sous-jacente et la trahison de l'idéal républicain qui faisait l'argument historique de l'autrice.

C'est le texte d'Alexandre de Vitry qui a finalement posé le plus de difficultés de compréhension aux candidats. Pour trop de copies en effet la dimension historienne de l'analyse est ignorée ou incomprise ; sans percevoir le fait que son propos concernait une période historique très resserrée, sans suivre précisément l'analyse de la substitution d'une fraternité à l'autre, sans situer clairement l'idée d'égalité dans ce texte par rapport à celle de fraternité, trop de copies ont dénaturé le propos de Vitry, le réduisant à une opinion ou à une prescription envisagée hors de tout ancrage chronologique (« Vitry prône que... »). En outre, la complexité soulignée à la fin du texte a trop souvent été oubliée, les travaux en restant alors à l'idée très inexacte d'un refus radical de la fraternité par les révolutionnaires.

A contrario, les copies les plus réussies ont réussi à s'appuyer sur la dimension historique du sujet pour complexifier et donner tout son relief à la réflexion, en évitant à la fois l'écueil du propos synchronique sur ce que doit être ou ce que n'est pas la

fraternité, et celui d'une pure chronologie de conceptions juxtaposées de la fraternité. Cela passe souvent par une réflexion sur la place qu'occupe l'idée d'égalité dans les différentes réflexions proposées : son articulation aux différentes idées de fraternité, pas toujours explicite dans les trois textes, imposait une lecture et une réflexion poussée chez les candidats. Cela supposait en effet une vraie confrontation des trois positions, sans se contenter d'une simple juxtaposition de remarques autour d'un même motif : les candidats se doivent alors de trouver de vrais points d'opposition ou d'articulation entre les textes, sans se contenter de chevilles purement rhétorique (« En revanche Gaspard pense que... »). Cela supposait également de prendre assez de hauteur pour envisager les trois textes à égalité, sans accorder de privilège abusif à l'un ou là l'autre. Trop souvent cependant, les candidats ont fait une place excessive à Charles Péguy, peut-être en raison de sa clarté et de son efficacité rhétorique, peut-être parce qu'il avait été lu en premier (rappelons que l'ordre des textes dans la synthèse est chronologique et déterminé par leur seule date) : cela conduisait à en faire le pivot des synthèses en lisant les deux textes à partir de lui, avec des problématiques comme *la fraternité est-elle la valeur la plus importante de notre devise républicaine ?* Une telle logique de hiérarchisation ne permet cependant pas vraiment de faire dialoguer les trois textes. Les meilleures synthèses ont au contraire su accomplir un décentrement par rapport aux enjeux du premier texte (et surtout de sa première partie).

En effet, le sujet proposé cette année exigeait de situer précisément la façon dont les auteurs considèrent les arguments qu'ils mobilisent : les travaux les moins satisfaisants ont été piégés par le fait de lire trop superficiellement les textes proposés au point de ne pas cerner justement le positionnement de chaque auteur. Par exemple, ils confondent le point de vue d'A. de Vitry et celui des révolutionnaires qu'il relate et relaie, sans nécessairement y souscrire. Ils ne distinguent pas discours de l'auteur et discours rapporté par ce dernier. Les verbes de parole choisis par les candidats témoignent de ce flottement. Pour certains, ce ne sont pas les théoriciens de la Révolution qui condamnent les « mauvais frères » mais Vitry lui-même qui « déplore », « critique », « s'indigne » ou « dénonce » toute forme de fraternité ancienne ou contemporaine. Les candidats identifient parfois mal les registres, les tonalités ou les modalisations du discours et cela relève du même problème. Ils peuvent, par exemple, ne pas être sensibles à la distance surplombante d'un auteur, à sa hauteur de vue ou, au contraire, à sa réserve critique, voire son engagement offensif. Ainsi, certains candidats n'ont pas toujours saisi la position de Péguy sur les révoltes. Dès lors, Péguy « célèbre », « soutient » ou « défend » le sentiment d'égalité poussant les peuples à de glorieuses insurrections. Ce n'est pourtant pas son point de vue. Les conséquences de cette erreur d'appréciation peuvent être fâcheuses. Si l'on ne peut identifier clairement qui pense quoi, si l'on renonce à la nuance, il est difficile de saisir l'enjeu du texte. Ainsi, le texte de Vitry est interprété comme un réquisitoire contre la fraternité et celui de Péguy comme un plaidoyer en faveur de l'égalité et de la fraternité confondues...

Il devient en outre difficile de faire jouer les textes entre eux. Dès lors, et même quand les arguments des trois auteurs sont compris et restitués avec bonheur, une juste réflexion sur leurs rapports doit présider à la construction de l'exercice ; ce n'est pas le cas lorsqu'ils sont juxtaposés sans logique apparente ou mal articulés entre eux. C'est alors tout l'équilibre de la synthèse qui peut être compromis.

Réflexion

L'élaboration d'une confrontation complexe permettait de distinguer les meilleures copies des moins réussies, qui tendent à retenir une seule idée pour chaque auteur, ensuite reformulée trois fois sous des allures faussement différentes : cette année, la réduction a souvent consisté à ramener Péguy vers l'idée de fraternité comme grand sentiment éternel, à rabattre Gaspard sur celle d'une inégalité des sexes comme substrat de la fraternité, enfin à défigurer Vitry par un contresens qui ajoutait une thèse à son analyse (la fraternité à réinventer ou la fraternité comme danger). Cette capacité à entrer dans la nuance des textes et non à répéter une thèse unique (souvent erronée pour Vitry) a donc été discriminante et engageait la possibilité de construire une véritable problématisation des trois textes. Par exemple, concernant le texte de Gaspard, les meilleures copies ne se sont pas limitées à répéter trois fois que le substrat de la fraternité était une inégalité entre les sexes. Elles ont confronté, aux idées des deux autres textes, celles d'un pouvoir exécutif féminin fort par le passé, de motivations économiques des avancées des droits des femmes, ou encore d'une égalité des sexes demeurant théoriquement légale et non de fait. Les copies plus faibles ont au contraire pratiqué une forme de plagiat en recopiant, sans les analyser, ni leur attribuer leur source, les formules marquantes : néologisme du « fratriarcat » de Gaspard, formule de « contrat sexuel » de Carole Pateman, « on naît homme ou femme comme on naissait noble ou roturier » d'Éliane Viennot...

C'est dans la pertinence de la question initiale, c'est-à-dire dans sa capacité à poser un problème, et non à se lancer dans un inventaire ou une description, que se lit alors d'entrée de jeu la qualité de la réflexion construite par la copie : on prendra donc soin d'élaborer une question véritablement problématique (ce que n'est pas ici, par exemple, la question « Comment la fraternité s'est-elle construite ? »). C'est ensuite dans une conduite mesurée et non caricaturale de la confrontation que se fabrique une bonne synthèse ; ainsi les candidats pourraient-ils parfois gagner à articuler les idées autrement qu'en termes d'affrontement violent. Mieux vaut donc éviter les formules telles que « Gaspard et Vitry défendent en chœur l'égalité, contrés par Péguy qui récuse totalement ». À simplifier à outrance et raidir les argumentations, l'exercice devient une sorte de test comparatif un peu absurde pour savoir quelle valeur choisir (fraternité ou égalité ?)

Plus généralement, il apparaît nécessaire de rappeler que la forme conventionnelle de la synthèse (une question problématique, développée ensuite en trois points successifs) a une finalité argumentative, qui suppose l'enchaînement logique et progressif de ces points, dans la direction engagée par la problématique générale. Trop de copies se contentent de proposer des compositions par juxtaposition : l'exercice ne peut se confondre avec un plat défilé de points de vue. Le jury a ainsi rencontré des copies en forme de catalogue, et qui passaient successivement en revue l'application des valeurs qui constituent la devise de la république française : ces travaux ont fait le choix périlleux de consacrer un premier axe à la fraternité, un second à l'égalité, un troisième à la liberté, en dépit de l'orientation du corpus. Plus fréquemment, nombre de copies ont fait se succéder les deux premières valeurs dans les axes de la synthèse, au risque de neutraliser la place prépondérante de la fraternité comme objet premier du questionnement proposé par le corpus. Ainsi, une question initiale telle que « Quels sont les enjeux de l'égalité et de la fraternité ? », outre qu'elle ne problématise pas la réflexion qu'elle amorce, lisse la distinction entre deux valeurs que les textes proposés à l'étude ne placent pourtant pas sur le même plan. Les meilleures copies sont donc

celles qui, dès la problématique, cernent efficacement le concept mis à l'examen par le corpus. La démarche n'exclut pas, bien au contraire, d'élargir ensuite la perspective au fil de la synthèse en intégrant progressivement une concurrence entre cet objet et un autre, en l'occurrence l'égalité. Cette accentuation, qui isole le terme-phare de la réflexion, permet d'abord d'éviter sa dilution dans une formulation vague telle que : « Comment des valeurs peuvent-elle être légitimées par la société ? », question trop vaste pour faire l'objet d'une analyse dynamique au sein de la synthèse. En outre, l'accentuation du mot-phare permet d'amorcer vertueusement l'argumentation, d'autant plus s'il s'insère dans une question énergique en ce qu'elle déstabilise la doxa. Le jury a ainsi apprécié l'audace de formules telles que : « La fraternité est-elle un mythe dans notre société ? », ou bien « La fraternité est-elle une illusion ? » Il souligne enfin que la question initiale ne saurait privilégier ni exclure l'un des textes : questionner la « notion de fraternité » à partir de la Révolution française, c'est fermer la porte à la réflexion de Charles Péguy qui considère cette valeur dans le temps long, un écueil qui a entamé l'efficacité de nombreuses synthèses. Le jury encourage donc les candidats à travailler avec soin la question initiale afin d'engager l'ensemble du développement sur des bases saines, propres à nourrir la pertinence de chaque axe et d'une progression qui tienne ensemble les trois textes, dans la continuité.

Cette réflexion, il convient ensuite de la communiquer avec clarté au lecteur. Rappelons donc que la synthèse doit être conçue comme un texte autonome, parfaitement compréhensible par un lecteur qui ignorera tout des textes sources. Une bonne copie fait saisir les grandes idées et les lignes argumentatives qui structurent le corpus sans qu'il soit besoin d'avoir déjà à l'esprit son contenu : cela suppose donc un travail de clarification et d'explicitation. Or, il arrive que les synthèses proposées soient au contraire constituées d'un enchaînement de références aux textes du dossier plutôt justes, mais trop allusives ou abstraites, et dont l'articulation n'est pas nette : ces propositions font certes apparaître, pour un correcteur qui a le sujet en mémoire, que le candidat l'a compris dans ses grandes lignes, mais le résultat n'est pas satisfaisant pour autant, car la formulation manque de clarté, et parfois même de cohérence. Il faut donc bien faire la différence entre montrer qu'on a compris (ce qui est bien sûr nécessaire, mais pas suffisant à la réussite de l'exercice) et donner à comprendre les textes.

Rédaction

On ne se lancera pas ici dans un relevé pesant des erreurs orthographiques – même les plus fréquentes – qui entachaient cette année, de façon on l'a dit massive, les copies soumises à la sagacité du jury. Rappelons toutefois que certains termes essentiels, présents dans les textes donnés à lire et nécessairement repris par les candidats, mériteraient d'être plus attentivement recopier. Outre les noms des trois auteurs qui sont souvent victimes de déformation orthographique (le premier auteur malgré son patronyme est un homme et la seconde, malgré le sien, une femme – et il était assez déroutant de la voir, pour un texte qui met en cause la pente fratriarcale des hommes à conserver le pouvoir entre eux, rebaptisée François ! – ; il n'était guère plus judicieux de rebaptiser le troisième auteur « Alex » ou « Vichy »), il faut souligner le plus épineux problème de la transformation de termes capitaux dans l'exercice de cette année : « fraternité » et « fratrie ». Dans de trop nombreuses copies, le second terme devient « fraterie », voire « fratérie » sans qu'on puisse comprendre s'il s'agit d'une méconnaissance du terme correctement orthographié ou d'une simple

étourderie. Quant au premier terme, sa transformation en « fraternalité » restait incompréhensible. Aussi l'usage erroné de « fraternalité » comme variante de « fraternité » était-il révélateur d'un rapport très imprécis à la langue et à la pensée. Or un des enjeux de l'exercice est bien de manifester, en peu de mots, une claire conscience du lexique qu'on emploie. Les meilleures copies, elles, ont bien saisi, avec le texte d'Alexandre de Vitry en particulier, qu'un des enjeux de la synthèse de cette année était lexical.

Mettons enfin en garde les futurs candidats contre des effets de style qui font glisser la synthèse vers une rhétorique journalistique, en particulier avec l'abus de phrases nominales pour construire le propos (ainsi d'une copie commençant par « Titre : Malaise dans la société, des repères mis en cause ? » – alors qu'il s'agit de poser un problème, non de donner un « titre » - et enchaînant ensuite avec trois questions peu pertinentes et à la formulation hors genre : « Une devise qui pose problème ? », « Des principes toxiques ? », « Une société victime de ses principes ? »). Bien rédiger n'est pas chercher des effets de style propres à marquer le lecteur, mais écrire au plus juste et le plus précisément possible.

4 – PROPOSITIONS DE SYNTHESE

Rappelons que ces propositions ne sont pas des modèles ou des corrigés, mais qu'elles visent, du seul fait de leur diversité, à témoigner du fait qu'il existe toujours plusieurs façons de traiter un même sujet.

Proposition 1

Doit-on considérer la fraternité comme la promesse d'une société idéale ?

Quel sens prend le mot fraternité dans la langue ?

Dans une approche linguistique, Vitry revient sur les origines du mot : attesté avant la Révolution selon une acception qui renvoie aux priviléges et aux hiérarchies d'Ancien Régime, le //mot peine à s'ouvrir à un nouveau sens, républicain, coloré positivement. Selon une même attention au sens littéral, Gaspard pense la fraternité à partir de la figure strictement masculine du frère. L'inscrivant dans un réseau sémantique politique et moral plus large, Péguy donne à ce terme, pris dans //la devise républicaine, le sens de sentiment le plus élevé des hommes.

Quelle place occupe cette notion dans la triade républicaine ?

Les trois auteurs insistent sur les liens que noue la fraternité avec la liberté et l'égalité. Pour Gaspard, c'est en regard des progrès de l'égalité entre //les hommes et les femmes qu'il faut la considérer en la relativisant : elle apparaît même contre toute évidence comme un frein au progrès de l'égalité. Vitry en révèle le caractère tardif, la Révolution ne l'ayant exploitée que timidement, hésitant sur son institutionnalisation. C'est précisément la fraternité //qui est au contraire pour Péguy le cœur de la devise républicaine, la seule des trois valeurs de la devise qui vienne révéler le caractère profondément humain de chaque homme.

Que vise alors la fraternité ?

Au-delà de la liberté et de l'égalité, trompeuse, le sentiment de fraternité est //à encourager car il est pour Péguy le moyen essentiel de lutter contre la misère. Vitry explique de son côté que les révolutionnaires ont peu à peu pris conscience qu'une fraternité nouvelle, à rebours des confréries d'Ancien Régime, pouvait donner naissance à une société idéale. Méfiante à l' //égard d'un système politique pensé par les hommes pour les hommes, Gaspard invite à penser une fraternité nouvelle dégagée des hiérarchies de genre, incluant aussi les sœurs.

(328 mots)

La fraternité peut-elle être une valeur universelle ?

Quand la fraternité surgit-elle dans le discours politique ?

Pour Alexandre de Vitry, la fraternité apparaît subrepticement dans les textes révolutionnaires ; cette valeur secondaire, supplantée par la liberté, intervient comme une forme de la solidarité que se doivent les citoyens, de France ou du //monde. Si Françoise Gaspard date également l'ordre juridique fraternel de l'âge révolutionnaire, elle y voit plutôt une rupture qui institue une séparation inégalitaire entre hommes et

femmes. Mais pour Charles Péguy, qui hésite entre philosophie politique et engagement polémique, la fraternité maintient dans les sociétés démocratiques modernes, contre leur obsession //de l'égalité, un originel et fondateur souci de l'humanité commune.

Quelles valeurs recouvre-t-elle ?

Pour Charles Péguy, la fraternité est ainsi le nom moderne du sentiment profond de charité, de solidarité ou d'hospitalité qui constitue le premier devoir humain, sans lequel aucune cité n'est possible. Françoise Gaspard conçoit //au contraire, dans une réflexion nourrie par les études de genre, la fraternité comme un principe excluant : les frères sont d'abord des hommes ; le fratriarcat est le visage trompeur du patriarcat. Pourtant, selon Alexandre de Vitry qui étudie l'histoire des discours, en l'instituant comme valeur politique, la Révolution a redéfini //la fraternité devenue un de ses mots les plus retravaillés et contradictoires : elle récuse ainsi son étroitesse littérale, la transmission choisie des priviléges particuliers, et lui oppose la valeur générale d'un idéal de lien humain pour tous.

Dès lors, quelle fraternité défendre ?

Alors que Charles Péguy l'oppose au sentiment //démocratique d'égalité, abstrait, artificiel et superficiel, Alexandre de Vitry soutient que c'est l'abolition politique des différences qui fonde une fraternité universelle : la république révolutionnaire considère ses enfants à égalité, contre les fraternités excluantes d'ancien régime, religieuses, aristocratiques ou corporatistes. Encore faut-il rappeler, avertit Françoise Gaspard, que les femmes //aussi sont des frères comme les autres, sans faire de l'égalité entre hommes et femmes la cause secondaire de contingences politiciennes ou économiques.

(324 mots)

La démocratie née de la Révolution aurait-elle trahi l'idéal de fraternité ?

La fraternité est-elle une invention de la Révolution ?

Françoise Gaspard situe son origine en 1848 quand la fraternité intègre la devise de la constitution française. Pour Alexandre de Vitry et Charles Péguy, il faut remonter plus loin. Pour Vitry, la //fraternité est le principe structurant concrètement de nombreux corps de la société d'Ancien Régime : église, métiers, aristocratie ou famille. Plus encore pour Péguy, conçue comme impératif catégorique visant à préserver tout individu de la misère, elle est au fondement de toute organisation sociale depuis la nuit des temps.

En //quoi alors la Révolution constitue-t-elle un tournant ?

Vitry perçoit dans la période révolutionnaire un lent processus de substitution par lequel les anciennes formes de fraternité, concrètes et inégalitaires, se voient remplacées par une autre, plus métaphorique. Pour Gaspard au contraire, la Révolution a institué la solidarité masculine déguisée en //fraternité pour étouffer le principe d'égalité qui, concernant la parité entre hommes et femmes, ne se réalisera que très tardivement, et encore pour des raisons d'opportunisme économique sans rapport avec toute considération idéologique. Péguy observe une pareille instrumentalisation hypocrite des valeurs républicaines dans le principe d'égalité utilisé //notamment par

les grandes démocraties libérales et capitalistes, Angleterre et Etats-Unis, pour asseoir leur hégémonie.

Faut-il pour autant regretter l'ancien temps ?

Péguy semble nostalgique d'un monde ancien plus solidaire et pur, dépourvu de la recherche de l'intérêt particulier sous couvert de valeurs humanistes. Gaspard souligne //certes les progrès du féminisme moderne mais oppose paradoxalement le temps passé de la loi salique où, malgré tout, une femme pouvait gouverner, à une modernité où les femmes, toujours soumises à la domination masculine, se heurtent à tous les plafonds de verre. Vitry au contraire observe la transition accomplie //dans les années révolutionnaires contre les fraternités corporatistes et inégalitaires, pour une fraternité symbolique et, ce faisant, plus universelle.

(319 mots)